RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SADER FSP AMENAGEMENT INTERIEUR

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe **112**
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger
Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE
EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE).	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Ethylène glycol 0.1- <1 %	(603-027-00-1) 203-473-3	107-21-1	STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	01-2119456816-28-XXXX
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics 0.1- <1 %	926-141-6	RR-108541-2	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	-	-	-	01-2119456620-43-XXXX
Hydroxyde de sodium 0.1 - <0.5 %	(011-002-00-6) 215-185-5	1310-73-2	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Eye Dam. 1 :: C>=2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2%	-	-	01-2119457892-27-XXXX
Zinc (oxyde de) 0.1 - <0.3 %	(030-013-00-7) 215-222-5	1314-13-2	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	1	1	01-2119463881-32-XXXX
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 0.01 - < 0.05 %	(613-088-00-6) 220-120-9	2634-33-5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	1	-	01-2120761540-60-XXXX
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] <0.0015 %	611-341-5	55965-84-9	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Eye Dam. 1 :: C>=0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	100	100	-

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ethylène glycol	(603-027-00-1) 203-473-3	107-21-1	500	-	-	-	-
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	926-141-6	RR-108541-2	-	-	-	-	-
Hydroxyde de sodium	(011-002-00-6) 215-185-5	1310-73-2	-	-	-	-	-
Zinc (oxyde de)	(030-013-00-7) 215-222-5	1314-13-2	-	-	-	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	(613-088-00-6) 220-120-9	2634-33-5	670	-	-	-	-
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	611-341-5	55965-84-9	100	87.12	0.33	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Notes
Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] - 55965-84-9	B

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Adhésifs.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ *	VLEP 8h: 20 ppm VLEP 8h: 52 mg/m³ VLEP court terme: 40 ppm VLEP court terme: 104 mg/m³ Peau
Magnésium (carbonate de) 546-93-0	-	VLEP 8h: 10 mg/m³
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics RR-108541-2	TWA:1200 mg/m³	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	VLEP 8h: 2 mg/m³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	-	VLEP 8h: 5 mg/m³ VLEP 8h: 10 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Ethylène glycol (107-21-1)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	106 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35 mg/m³	

Zinc (oxyde de) (1314-13-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	5 mg/m³	

À long terme Effets systémiques sur la santé			
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.5 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	83 mg/kg pc/jour	

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Ethylène glycol (107-21-1)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	53 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	7 mg/m³	

Zinc (oxyde de) (1314-13-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.5 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	83 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.83 mg/kg pc/jour	

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.2 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Ethylène glycol (107-21-1)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	20.9 mg/kg de masse sèche
Terrestre	1.53 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	199.5 mg/l
Eau douce – intermittent	10 mg/l

Zinc (oxyde de) (1314-13-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.0206 mg/l
Eau de mer	0.0061 mg/l
Sédiments d'eau douce	235.6 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	113 mg/kg de masse sèche
Terrestre	106.8 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.1 mg/l

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	4.03 µg/l
Eau de mer	0.403 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l
Sédiments d'eau douce	49.9 µg/l
Sédiments marins	4.99 µg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide
Aspect Pâte
Couleur Aucune information disponible
Odeur Caractéristique.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	= 0 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	= 100 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	7 - 9	

pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	> 21	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible.	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	1.30	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible	
Teneur en COV		Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >5000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) >5 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethylène glycol	ATE 500 mg/kg	= 10600 mg/kg (Rattus) = 9530 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 2.5 mg/L (Rat) 6 h
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	>5000 mg/Kg (Rattus) (OECD 401)	-	>4000 mg/m^3 4h Vapour (Rattus) (OECD 403)
Hydroxyde de sodium	=325 mg/kg (Rattus)	= 1350 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Zinc (oxyde de)	>5000 mg/kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	LC50 (4h) >5.7 mg/l
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	=670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	= 53 mg/kg (Rat)	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 0.33 mg/L (Rat) 4h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Ethylène glycol 107-21-1	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h = 16000 mg/L (Poecilia reticulata static)	EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 620.0 mg/L 30 min	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)		
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	LC50: =45.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-		
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	LC 50 (72Hr) 0.136 mg/L	LC50 (96h) =0.7 mg/L (Danio rerio)	-	LC 50 (48Hr) =0.5 mg/l (Ceriodaphnia	1	1

				dubia)		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)	LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006	-	EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202	1	
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)	-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Zinc (oxyde de) (1314-13-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylène glycol	-1.36
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	0.7

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ethylène glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydroxyde de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Zinc (oxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Polluant marin NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Sans objet

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Ethylène glycol 107-21-1	RG 84 RG 5,RG 14,RG 15,RG 15bis,RG 20bis
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	RG 65

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310 - Mortel par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances
Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: International Air Transport Association
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul

Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 17-juil.-2023

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité